

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
	Sardines, melettes ou pilchards, conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer-blanc soudées, le poids imposable devant comprendre le poids des boîtes de fer-blanc:		
11902-1	En boîtes pesant plus de douze onces et pas plus de vingt onces chacune la boîte	1½ c.	1 c.
11903-1	En boîtes pesant plus de huit onces et pas plus de douze onces chacune la boîte	1 c.	2/3 c.
11904-1	En boîtes pesant huit onces, ou moins, chacune la boîte	¾ c.	0.5 c.
	Anchois conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer-blanc soudées, le poids imposable devant comprendre le poids des boîtes de fer-blanc:		
12001-1	En boîtes pesant plus de vingt onces et pas plus de trente-six onces chacune la boîte	1½ c.	1 c.
12002-1	En boîtes pesant plus de douze onces et pas plus de vingt onces chacune la boîte	1¼ c.	0.75 c.
12003-1	En boîtes pesant plus de huit onces et pas plus de douze onces chacune la boîte	¾ c.	0.5 c.
12004-1	En boîtes pesant huit onces, ou moins, chacune la boîte	½ c.	0.25 c.
12100-1	Poisson conservé dans l'huile, n.d.	20 p.c. (15 p.c.)	14 p.c.
12105-1	Bonite conservée dans l'huile	10 p.c.	7 p.c.
12200-1	Hareng (excepté le hareng fumé en récipients soudés) conservé dans l'huile ou autrement, en récipients soudés	12½ p.c. (10 p.c.)	8 p.c.
	Poisson préparé ou conservé, n.d.:		
12301-1	Hareng fumé en récipients soudés	8 p.c.	6 p.c.
12302-1	Saumon	7½ p.c.	3 p.c.